



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service urbanisme, aménagement et risques
Secrétariat de la CDPENAF
Affaire suivie par : Céline LOMBARD
Tél : 02 41 86 62 41
ddt-cdpenaf@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 19 mars 2024

Réf. : SUAR/ANCO/CL -072-2024

Le Préfet

à

**Agence Publique pour l'immobilier de la
justice
67, avenue de Fontainebleau
94270 Le Kremlin Bicêtre**

Objet : notification avis CDPENAF du 14 mars 2024

Vous avez transmis le 11 janvier 2024, pour avis, de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), le dossier de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLUi d'Angers Loire Métropole et du SCOT Loire Angers, relatif au projet de centre pénitencier sur la commune de Loire-Authion.

Au cours de sa réunion du mardi 14 mars 2024, la commission a émis, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières mentionné à l'article L112-1-1 du code rural : **un avis favorable.**

Les membres de la commission ont également formulé les remarques suivantes :

- il conviendra d'optimiser la conception du centre pénitencier dans un objectif de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- les places de stationnement devront être réalisées dans un matériau perméable ;
- les études prévues ultérieurement devront apporter les précisions nécessaires quant aux mesures de compensation prévues et liées à la suppression du boisement, des haies et zones humides, afin de pouvoir être intégrées à l'orientation d'aménagement et de programmation (O.A.P) du PLUi.

Il conviendra de joindre cet avis au dossier d'enquête publique.

**Pour le Préfet et par délégation,
La directrice départementale adjointe,
Présidente de la commission,**

Catherine GIBAUD

Copies : Mme Claire GORETH : claire.goreth@apij-justice.fr
Mme Roselyne PEAK : roselyne.peak@apij-justice.fr
M. Sebastien TOURAINE : sebastien.touraine@maine-et-loire.gouv.fr
M. le président d'ALM : celine.leroy@ville.angers.fr
M. le président du PMLA : sophie.baumont@pmla.fr , pierre-yves.laire@angersloiremetropole.fr